

# Prêt d'honneur créateur, repreneur, développement

## RESEAU ENTREPRENDRE ADOUR

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur de Réseau Entreprendre Adour a pour but d'aider, par un effet de levier auprès des organismes bancaires, les créateurs d'entreprises, les repreneurs et développeurs de futures PME.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Le dispositif vise, les porteurs de projet de création, de reprise d'entreprise ou de développement qui visent à terme la création d'un nombre significatif d'emplois :

- projet de création ou reprise : créer 5 à 10 emplois à 3 ans,
- projet de développement : effectif >5 collaborateurs à l'entrée dans le programme d'accompagnement et volonté de dépasser les 10 emplois,
- projet de croissance : effectif >15 collaborateurs et volonté du dirigeant de doubler l'effectif et/ou doubler le chiffre d'affaires de l'entreprise en 3 à 4 ans ;

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Les besoins de financements doivent être équivalents à celui d'une future PME (70 000 € minimum).

Les investissements éligibles sont :

- fonds propres de l'entreprise,
- besoin en fonds de roulement (BFR).

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt peut aller de 15 000 à 30 000 €.

#### Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 42 mois.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de Réseau Entreprendre Adour.

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - › Créateur
  - › Dirigeant
  - › Repreneur
- Données supplémentaires
  - › Conditions d'accès
    - › Conditions de durée

---

## Organisme

### RESEAU ENTREPRENDRE ADOUR

- Technopole Hélioparc  
2 avenue Pierre Angot  
64053 PAU CEDEX 09  
Téléphone : 05 59 02 30 88  
E-mail : [adour@reseau-entreprendre.org](mailto:adour@reseau-entreprendre.org)